



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 mars 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 12 mars 2024
Date de publication : 22 mars 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL	Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume
---	--	---

Conseillers absents ayant donné procuration

BERTHAUD Mathieu donne procuration à ROCHE Paul, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle

Conseillers absents non représentés

Objet : Acquisition de terrain à la SCI Maximus – Rue du Prélot

Rapporteur : Monsieur Daniel GERMOND

La SCI Maximus représentée par Monsieur Thierry MAGNO est propriétaire de l'immeuble « Le Moulin » situé au 1 rue du Prélot à Dole. Monsieur MAGNO est en cours de cession de tous les lots de ladite copropriété.

La vente de cet immeuble est l'occasion de régulariser l'usage public constaté quotidiennement entre la rue du Prélot, côté passerelle et le quai Pasteur, sur les parcelles cadastrées section BE n° 121p, section BX n° 75 et section BX n° 76, appartenant à la SCI Maximus.

Ainsi, après plusieurs contacts, les parties se sont entendues sur la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section BE n° 121p pour une contenance d'environ 80 m² à parfaire par voie de géomètre, et des parcelles cadastrées section BX n° 75 et section BX n° 76 de contenances respectives de 218 m² et 71 m², afin de les classer dans le domaine public pour « régulariser » l'usage effectif actuel et ainsi pérenniser l'accès piéton.

Néanmoins, quatre places de stationnement de dimension standard sont détachées de l'emprise, places réservées et privatives à quatre propriétaires de l'immeuble « Le Moulin », qui à l'occasion de leur acquisition à la SCI Maximus, ont signé un bail emphytéotique de 99 ans.

Il a également été convenu que la parcelle cadastrée section BE n° 121p devait être grevée d'une servitude de passage pour entériner l'usage que conférait le passage Raynaud III.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 13 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'acquisition à la SCI Maximus d'une partie de la parcelle cadastrée section BE n° 121p pour une contenance d'environ 80 m², à parfaire par voie de géomètre et des parcelles cadastrées section BX n° 75 et section BX n° 76 de contenances respectives de 218 m² et 71 m², ainsi que la constitution de servitude sur la parcelle cadastrée section BE n° 121p,
- **DE PRÉCISER** que cette acquisition et cette constitution de servitude seront réalisées moyennant le prix d'un euro symbolique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte et la constitution de la servitude à intervenir ainsi que tout document y afférent,
- **D'APPROUVER** l'intégration des parcelles cadastrées section BE n° 121p, section BX n° 75 et section BX n° 76 au domaine public communal dès qu'elles auront été acquises par la Collectivité.

SCRUTIN

POUR : 35

CONTRE : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- Pôle Topographique de Gestion Cadastre-Centre des Finances Publiques-3 rue Victor Bérard-39300 Champagnole
- SCI MAXIMUS-rue du Prélot-39100 DOLE
- Maître Claire-Lise LOCURCIO-98 avenue Jacques Duhamel-39100 Dole

Fait à Dole, le 18 mars 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX



